

Extrait du compte rendu du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Die du 24 octobre 2014

1. Vente du pavillon Reynaud et d'une parcelle de terrain (2 avis)

- Vente du pavillon Reynaud et d'une parcelle de terrain

Madame GRESLON présente le dossier.

Le pavillon Reynaud est un pavillon de 3 étages, désaffecté depuis de longues années, d'une surface de 570 m², dans l'enceinte du Centre Hospitalier, à proximité des remparts, du parking Fivre et à l'arrière du jardin du Musée.

Le Centre Hospitalier recueille l'avis du Conseil de Surveillance sur l'aliénation :

- du pavillon Reynaud
 - et de la parcelle de terrain attenante,
- afin de permettre au Centre Hospitalier de réaliser l'opération juridique qui a pour conséquence de faire sortir ces biens de son patrimoine en vue de sa cession, pour un coût d'acquisition de 150 000 € nets vendeur.

Monsieur LEEUWENBERG indique être contre cette vente pour la raison suivante : le projet de la Maison Médicale remet en cause le projet de la Maison de Famille. Des dépenses ont déjà été réalisées ainsi que des études de faisabilité. Beaucoup de temps a été consacré au Projet de Maison de Famille, de même que pour le projet de Maison Médicale quartier de Chanqueyras.

De nouvelles dépenses vont être effectuées avec ce nouveau projet. Les personnes concernées par ce dossier devront consacrer à nouveau de leur temps pour travailler à sa réalisation. Les dépenses publiques auront été importantes.

De plus, situer la Maison Médicale en centre-ville est loin d'être un élément positif sachant que de nombreuses personnes viennent de l'extérieur de Die et que le problème de stationnement en centre-ville et au Centre Hospitalier est continuellement constaté et signalé.

Il conclut en indiquant qu'il votera contre la vente du Pavillon Reynaud et de la parcelle de terre attenante.

Page 3 sur 11

Conseil de Surveillance du 24 Octobre 2014

Madame GRESLON rappelle qu'il s'agit d'un avis du Conseil de Surveillance sur la vente d'une partie de son patrimoine. Cet avis ne concerne pas la nature et l'objet du projet.

Monsieur TREMOLET, Président du Conseil de Surveillance, explique qu'il ne faut pas désaffecter le centre-ville de Die de son activité. La situation de la Maison Médicale paraît idéale en raison de sa proximité avec l'hôpital et du travail en réseau réalisable.

S'agissant de la Maison Familiale, la Mairie a proposé un terrain zone Pluviane de 3000 m². Terrain spacieux, ensoleillé, avec une vue dégagée, ce qui ne serait pas le cas en centre-ville. Cette parcelle réunit les conditions de vie idéales pour accueillir des familles.

Concernant les études entreprises précédemment, elles seront utilisées. La Maison Médicale comme la Maison de Famille étaient des projets. Rien n'a été signé jusqu'à maintenant.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Les votes étaient les suivants :

- ✓ **Pour : 8**
- ✓ **Contre : 1**
- ✓ **Abstention : 1**